

## ÉTEINDRE LE FEU

# POSITION DE LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELS DES ADDICTIONS SUR LE VAPOTAGE

---

Le GREAA, le Fachverband Sucht et Ticino Addiction constituent la Fédération des professionnels des addictions composée des professionnels actifs en Suisse dans les domaines du soutien et de l'accompagnement ainsi que de la prévention et de la promotion de la santé. La fédération s'engage pour une politique des addictions cohérente, respectueuse de l'individu, fondée sur les connaissances objectives en la matière, dans une logique d'équilibre entre les dommages et intérêts de l'individu, de la société et de l'économie. Son action s'inscrit selon des critères scientifiques, des conditions cadres sociétales et politiques, ainsi que selon la pratique professionnelle de ses membres.

## SITUATION DE DÉPART

---

Le tabagisme est la première cause de décès prématurée évitable. Pourtant, il existe des moyens de consommer la nicotine et les cannabinoïdes via d'autres moyens bien moins nocifs, comme le vapotage ou la vaporisation. Selon le Monitoring suisse des addictions basé sur l'année 2016, 15% de la population a vapoté au moins une fois dans sa vie, surtout chez les moins de 35 ans. Il n'existe encore aucune donnée sur le vapotage de cannabis.

La recherche redouble d'intérêt pour le vapotage. Les connaissances récentes affirment clairement que le vapotage mérite, au moins du point de vue sanitaire, une attention particulière : le vapotage n'émet pas les substances nocives pour la santé telles qu'elles sont libérées par la combustion de tabac ou de cannabinoïdes. Des études idoines démontrent que le vapotage ou la vaporisation de cannabinoïdes expose les consommateurs et leur entourage à moins de dangers sanitaires que lors de la combustion de tabac ou de tabac mélangé à du cannabis. En favorisant le passage d'envergure à ce mode de consommation, le vapotage offre la possibilité de réduire les conséquences négatives sur la santé et l'économie nationale par rapport à la consommation classique de tabac.<sup>1</sup>

## POSITION DE LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELS DES ADDICTIONS

---

### **Pour un changement d'orientation de la politique du tabac**

Les professionnels des addictions reconnaissent le vapotage sur les niveaux tant individuel que sociétal comme étant la forme de consommation la plus probante de réduction des risques pour les personnes qui consomment déjà des produits de tabac fumés. La Fédération des professionnels des addictions milite en faveur d'un changement d'orientation dans la politique et prévention des produits du tabac. La politique qui a prévalu jusqu'à présent encourageait

---

<sup>1</sup> Les produits „Heat not Burn“ (HNB) ne doivent pas être considérés comme des dispositifs de vapotage. Contrairement aux vapoteuses qui chauffent un liquide pour le transformer en vapeur, les HNB chauffent du tabac, produisant ainsi une sorte de vapeur. Les fabricants – les multinationales du tabac – parlent d'un « moindre » risque ou d'un risque « modifié » pour la santé par rapport à la cigarette. Jusqu'à présent, très peu d'études toxicologiques indépendantes ont été publiées sur ces produits.

l'abstinence. Elle doit être complétée absolument par des objectifs et des mesures de réduction des risques.

« Les gens fument pour rechercher l'effet de la nicotine mais meurent par le goudron »<sup>2</sup>. Bien que la dépendance à la nicotine soit rapide, elle n'est pas la cause des décès liés au tabac. C'est bien la combustion du tabac qui en est l'origine en libérant des milliers de substances dont 69<sup>3</sup> sont cancérigènes. Dans les modes de consommation de nicotine alternatives, comme le vapotage, le snus ou encore les gommes à la nicotine, il n'y a justement pas de combustion. En conséquence, la consommation de ces produits doit être considérée comme significativement moins dangereuse pour la santé que la consommation de cigarettes de tabac. Ces formes de consommation en Suisse - à la différence, par exemple, de l'Angleterre - ne sont guère thématiques et encore moins promues de quelque manière que ce soit.

## REVENDEICATIONS

---

### 1. Réduction des risques dans le domaine du tabac

La fédération demande ainsi d'intégrer le vapotage dans tous les programmes et activités de la politique suisse des addictions et du tabac en tant que forme de consommation reconnue. Alors que théoriquement la Stratégie nationale des Addictions prévoit un élargissement de l'offre de réduction des risques, ce point n'est toujours pas concrétisé dans la pratique. Les trois associations demandent à la Confédération de passer des paroles aux actes. Elles demandent aussi aux cantons d'intégrer le vapotage comme forme de consommation dans leurs stratégies des produits du tabac respectives et de mettre en place les mesures nécessaires.

### 2. Communications de la Confédération et autorités sanitaires pour le vapotage

Les trois associations demandent aux cantons et à la Confédération de reconnaître le vapotage comme instrument de réduction des risques pour les personnes qui fument déjà du tabac ou des cannabinoïdes et de le promouvoir auprès des fumeurs qui ne veulent ou ne peuvent pas arrêter. Le passage au vapotage doit être absolument encouragé pour les populations qui affichent une forte consommation de tabac, comme par exemple les patients dans les institutions psychiatriques ou les centres d'accès bas-seuil.

Le vapotage doit figurer au même titre que l'arrêt de la fumée dans les mesures de santé publique sur le tabac de la Confédération et bénéficier des mesures d'informations idoines à la population.

### 3. Règlementation différenciée entre tabac et vapotage

Tandis que les cigarettes et les produits HNB sont disponibles le plus souvent à partir de 18 ans voire 16 ans dans notre pays, les liquides à la nicotine pour le vapotage sont interdits de

---

<sup>2</sup> Russell, M. A. 1976. "Low-Tar Medium-Nicotine Cigarettes: A New Approach to Safer Smoking." BMJ 1(6023). Retrieved November 13, 2017 <http://www.bmj.com/content/1/6023/1430.short>.

<sup>3</sup> World Health Organization International Agency for Research on Cancer. 2004. IARC Monographs on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans. Volume 83: Tobacco Smoke and Involuntary Smoking: S. 60. <http://monographs.iarc.fr/ENG/Monographs/vol83/>

vente. Les trois associations demandent, dans le cadre d'une politique des addictions cohérente, une réglementation différenciée entre produits du tabac et vapoteuses afin de distinguer la combustion du vapotage. Cela dans le but de différencier le potentiel de dangerosité des différents produits. L'état actuel de la recherche plaide en faveur d'une réglementation plus stricte pour les cigarettes de tabac et les HNB d'une part et d'un assouplissement de la réglementation des vapoteuses et des liquides contenant de la nicotine d'autre part.

Dans l'élaboration d'une réglementation pour les succédanés de tabac, il est essentiel d'introduire la protection de la jeunesse (min. 18 ans), des annonces de mises en garde sur l'emballage et la protection contre la fumée passive.

#### **4. Encourager la recherche et le débat**

La fédération demande à la Confédération de lancer des projets de recherche indépendants sur les effets du vapotage, et du snus, et de les soutenir financièrement. L'objectif est à la fois individuel (taux de réussite avec sortie ou réduction du tabagisme, effets sanitaires induits par le passage des produits du tabac vapotage ou inhalateurs, effets à long terme de la consommation par vapotage, analyse des toxines et leurs risques sanitaires pour l'organisme, etc.) et social (distribution, âge des utilisateurs, passage au vapotage ou entrée via le vapotage) doivent aussi être pris en compte.

Les résultats doivent être rendus publics. La population doit être informée de manière transparente également sur les effets indésirables du vapotage. Les mesures de contrôle pour la production, le commerce et la consommation de vapoteuses ainsi que du snus et les mesures d'accompagnement en matière d'information et de communication doivent être adaptées en permanence.

#### **5. Prise en compte des consommateurs**

Les vapoteurs doivent être pris en compte dans l'élaboration des mesures associées sur le vapotage. Leur expérience est particulièrement significative en ce qui concerne la manière dont les consommateurs de tabac peuvent être motivés à migrer vers le vapotage.

Lausanne, novembre 2017